

Dippach

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées		Zones destinées à rester libres	
HAB-1	zone d'habitation 1	AGR	zone agricole
MIX-u	zone mixte villageoise	FOR	zone forestière
MIX-r	zone mixte rurale	PUB	zone de parc public
BEP	Zones de bâtiments et équipements publics	VERD	zone de verdure
Zones d'activités			
ECO-n	zone d'activités économiques communale type 1		
ECO-c1	zone d'activités économiques communale type 2		
ECO-c2	zone d'activités économiques communale type 3		
ECO-n	zone d'activités économiques nationale		
ARE	Zones de gares ferroviaires et routières		
REC	Zones de sport et des loisirs		
JAR	Zones de jardins familiaux		

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "NOUVEAU QUARTIER"

Numéro du PAP NQ		Dénomination de la ou des zones	
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	min.

ZONES SUPERPOSEES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- BC-NQ-01** numéro de zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- plan d'aménagement particulier approuvé suivant la 2004
- numéro de référence de l'approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions
- PAP N° 17 07430**
- Zones d'aménagement différé
- Zones de servitude "urbanisation"
- 1 zone de servitude "urbanisation" type 1 - saison verte et protection des cours d'eau
- 2 zone de servitude "urbanisation" type 2 - espace libre et loisirs
- 3 zone de servitude "urbanisation" type 3 - intégration paysagère
- 4 zone de servitude "urbanisation" type 4 - tampon
- 5 zone de servitude "urbanisation" type 5 - infrastructures techniques
- 6 zone de servitude "urbanisation" type 6 - topographie
- 7 zone de servitude "urbanisation" type 7a - zone de submersion et couleur de ventilation
- 7b zone de servitude "urbanisation" type 7b - fonction écologique et restauration
- 8 zone de servitude "urbanisation" type 8 - préservation de l'existant
- 9 zone de servitude "urbanisation" type 9 - protection des structures ligneuses
- Secteurs protégés d'intérêt communal
- secteur protégé de type "environnement construit"
- bâtiment protégé au niveau communal
- gabarit protégé au niveau communal
- Zones à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (selon autorisation commodo-incommodo de l'IM)

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES RELATIVES

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- au patrimoine culturel (liste des immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national ou inscrits à l'inventaire supplémentaires)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le recasement de la voirie)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le recasement de la voirie) - piste cyclable

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL (pour plan d'aménagement particulier "nouveau quartier")

BC-NQ-05		BC-NQ-06	
ECO-n		ECO-c1	
COS	0,80	CUS	1,10
	-		-
CSS	0,80	DL	-

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 003+024 DU 2013)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- un Pisch
- TOPONYME

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

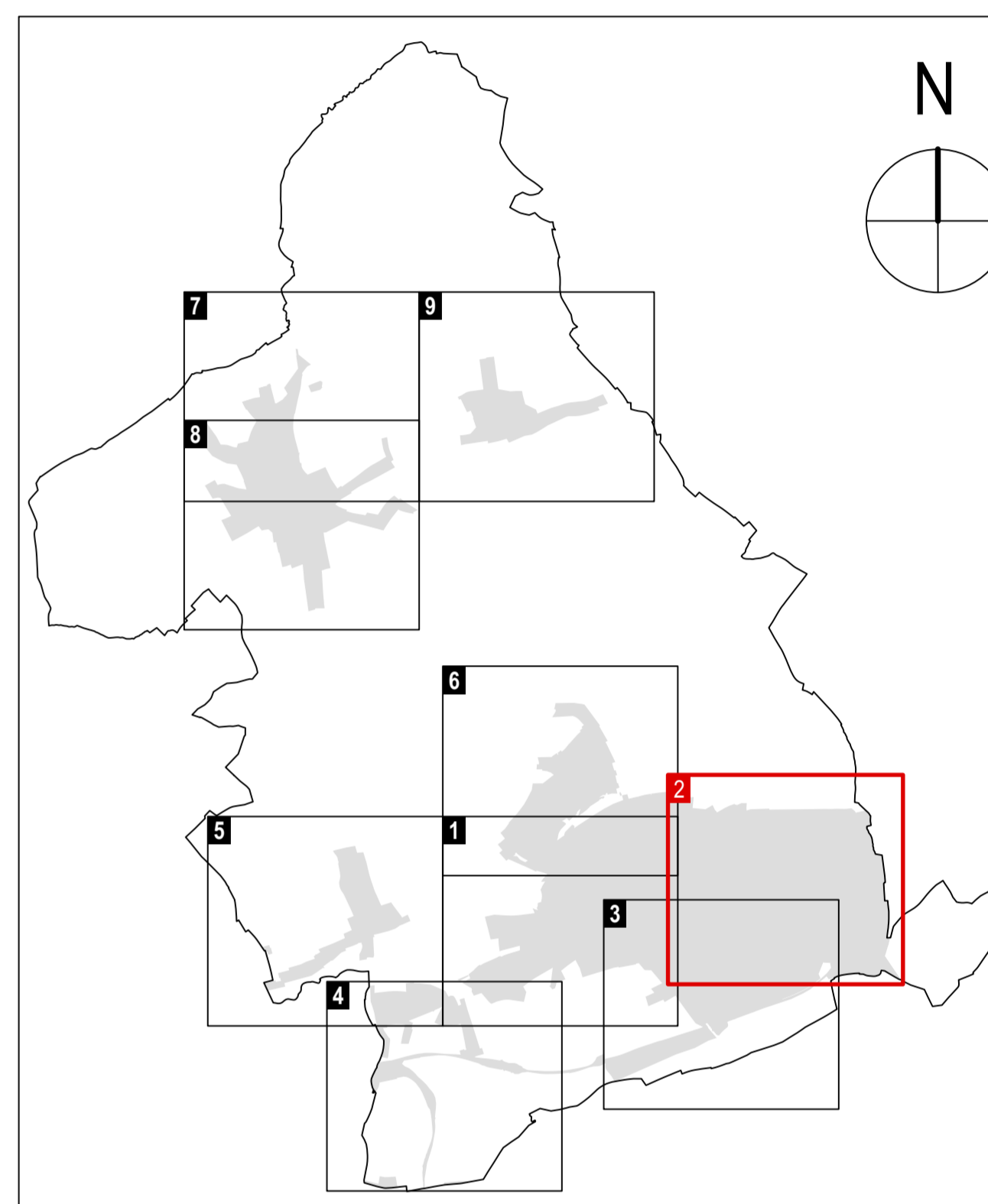
BD-TOPO (ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE BD-L-TC 18378 EDITION 2008)

- BATIMENT EXISTANT (BD-TOPO) / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / RUISSEAU / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- COURSE DE NIVEAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES A PARTIR DU PCN, EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE KÄERJENG

MAÎTRE D'OUVRAGE	
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KÄERJENG	
24, RUE DE L'EAU 4920 BASCHARHAGE - LUXEMBOURG	
TELEPHONE 500 652 - 1	
DATE / SIGNATURE	
MAÎTRE D'ŒUVRE	
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner	
15B, 80 GRANDE-DU-CHÊNE CHARLITTE 1331 LUXEMBOURG - LUXEMBOURG	
TELEPHONE 263 6011	
FLANDRIENSTRASSE 4 50674 COLOGNE - ALLEMAGNE	
TELEPHONE 0221 923 888-0	
DATE / SIGNATURE	
SAISINE CONSEIL COMMUNAL	DATE / SIGNATURE
VOTE CONSEIL COMMUNAL	AVIS COMMISSION D'AMENAGEMENT
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE
ACCORD MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES	ACCORD MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS				
j	09.2024	LG	modification et adaptation des bâtiments et gabarits protégés - adaptations suivant avis ministériel ref. 3005112024	
i	12.2022	LG	modification Clemency zone de servitude urbanisation - type 7a selon avis du Ministre de l'Intérieur du 25 octobre 2022	
h	05.2021	LG	modification Bischler à Bommelscheuer - zone BEP et zone ZBU	
g	22.01.19	BG	modifications suite au jugement (40380C) de la Cour administrative - ZBU à Clemency	
f	24.08.18	BG	modifications suite à l'avis (300132018) du Ministre de l'Intérieur du 20.08.2018 - PAP-L-NQ-02/03 - PAP-BC-NQ-0P	
e	05.03.18	BG	modification ponctuelle PAG "CUS max.", "PAP-L-NQ-02/03", "PAP-BC-NQ-0P"	
d	21.02.17	FH	modification ponctuelle PAG "op der Eschewiss" à Clemency	
c	20.10.16	FH	modification ponctuelle PAG "Centre Clemency"	
b	17.12.15	FH	modifications suite à l'arrêt (300102016) du Ministre de l'Intérieur du 07.12.2015	
a	17.04.15	FH	modifications suite à l'avis (300102015) de la commission d'aménagement du 27.12.2015, l'avis (R2.248/C) du département de l'environnement du 21.12.2015 et ses réajustements	
INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS	
PHASE DE PLANIFICATION				
PROJET POUR APPROBATION DU MINISTRE				ECHELLE 1 : 2 500
OBJET				
PARTIE GRAPHIQUE LOCALITE DE BASCHARHAGE EST ET BOMMELSCHUEUR				
Version coordonnée				
DESS	CH	DATE	N° PROJET	N° PLAN
CONTR		12.09.2014	1207	G - 0 2 - 0 2
RESP				INDICE j
FORMAT 117.0 / 70.3 CM				

ORIGINE FOND DE PLAN : ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'ÉVÉNEMENT DU 09/04/2016 (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG, TC 18378 EDITION 2008) (ORTHOPHOTOS ACT 2012 02 02 010)